



Conditions générales de vente

Au 12/06/2026

1.ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute signature d'un devis, d'une convention de formation ou d'un contrat de formation emporte acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente, sans réserve ni restriction.

Ordre de priorité contractuel

En cas de contradiction entre plusieurs documents contractuels, l'ordre de priorité suivant s'applique :

1. Convention ou contrat de formation ;
2. Devis signé ;
3. Conditions particulières ;
4. Présentes Conditions Générales de Vente.

Les conditions particulières prévalent sur les présentes CGV.

2.ORGANISATION DE LA FORMATION

Tous les éléments d'information relatifs aux objectifs, aux moyens et méthodes pédagogiques, au contenu, ainsi que les tarifs applicables, sont présentés dans la fiche de formation. Les titres ou qualités des personnes chargées de la formation sont indiqués oralement sur demande. Le Centre de Formation s'engage à organiser l'action de formation selon les conditions indiquées, le démarrage effectif de l'action pouvant être reporté.

Dans le cas de non-organisation de l'action dans un délai acceptable par le client, celui-ci est libre de tout engagement vis à vis du Centre de Formation. Le Centre de Formation prévient le client du risque de report ou du risque d'annulation au minimum 7 jours avant le démarrage de la formation.



Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit.

Le Centre de Formation peut être amené à annuler la formation dans un délai inférieur à 7 jours, en cas de force majeure.

Est un cas de force majeure :

- Accident ou décès du formateur
- Maladie ou hospitalisation du formateur ;
- Interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement, pour les cours en présentiel ;
- Procédure de sauvegarde ou liquidation judiciaire du Centre de Formation ;
- Événements empêchant le Centre de Formation de fonctionner techniquement (catastrophe naturelle, incendie du local, ou du siège social, ou dégradations diverses...).

3.DÉLAI DE RÉTRACTATION

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client particulier dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à motiver sa décision ni supporter de pénalités.

Lorsque le Client demande le démarrage de la formation avant la fin du délai légal de rétractation, il reconnaît expressément renoncer à son droit de rétractation à compter du début de l'exécution de la prestation.

4.LIMITE DE RESPONSABILITÉ ET EXCLUSION DE GARANTIE

Le Centre de Formation est tenu à une obligation de moyens dans l'exécution de ses prestations.

Sa responsabilité ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée et sera limitée au montant hors taxes effectivement payé par le Client au titre de la prestation concernée.

Le Centre de Formation ne pourra être tenu responsable des dommages indirects, pertes d'exploitation, pertes de chiffre d'affaires, pertes de données ou préjudices commerciaux subis par le Client.

Le Centre de Formation met en œuvre tous les moyens pédagogiques raisonnables pour permettre au Client d'atteindre les objectifs visés.



Toutefois, la réussite à une certification, l'obtention d'un score déterminé ou l'atteinte d'un niveau linguistique précis ne peuvent être garantis et dépendent notamment de l'assiduité, de l'implication et du travail personnel du stagiaire.

5. PAIEMENT DE LA FORMATION – ANNULATION ET ABSENCE

Toute annulation d'une formation doit être communiquée par écrit.

En cas d'annulation intervenant :

- Plus de 10 jours calendaires avant le début de la formation : aucune pénalité ne sera appliquée ;
- Entre 10 jours et 48 heures avant le début de la formation : 30 % du montant total de la formation restera dû ;
- Moins de 48 heures avant le début de la formation ou en cas d'absence non justifiée : la totalité du montant de la formation restera due.

Les frais de certification engagés par le Centre de Formation restent dus lorsqu'ils ont déjà été réglés auprès de l'organisme certificateur.

Toute absence ou interruption en cours de formation ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf cas de force majeure dûment justifié.

Et un cas de force majeure :

- Accident ou décès du Stagiaire ou d'un proche mentionné au 4° de l'article L. 3142-1 du Code du travail ;
- Maladie ou hospitalisation du Stagiaire notamment pour congés maternité ou paternité ;
- Maladie ou hospitalisation des descendants ou ascendants de premier niveau ou de personnes à charge comme les incapables majeurs.

Le règlement de la prestation se fait sur facture mensuelle sous 30 jours fin de mois.

Si le Client prend en charge personnellement ses frais de formation, un contrat de formation précisant les modalités de paiement est établi entre lui et le Centre de Formation. Une facture mensuelle est alors envoyée au Client, incluant les heures effectuées dans le mois. Le



règlement doit être transmis par virement, au plus tard sous 30 jours fin de mois. Si le Client est inscrit à France Travail et si son dossier de demande de formation n'est pas accepté par France Travail, un contrat de formation contenant les modalités de prise en charge de sa formation, à ses frais, pourra lui être proposé par le Centre de Formation.

6.RETARD DE PAIEMENT ET IMPAYÉS

Pénalités de retard

Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, après mise en demeure, l'application de pénalités de retard calculées au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Les pénalités courent à compter du lendemain de la date d'échéance figurant sur la facture jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

Indemnité forfaitaire de recouvrement

Conformément aux articles L.441-10 et D.441-5 du Code de commerce, tout retard de paiement donnera lieu, pour les clients professionnels, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros par facture impayée.

Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le Centre de Formation se réserve le droit de demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Clause pénale

En cas de recouvrement contentieux d'une créance impayée, le Client sera redevable, à titre de clause pénale, d'une indemnité égale à 15 % des sommes restant dues, avec un minimum forfaitaire de 150 euros, sans préjudice des intérêts de retard et des frais de justice éventuellement engagés.

Cette indemnité est destinée à compenser les frais administratifs et de gestion supportés par le Centre de Formation.

Suspension des prestations

En cas de non-paiement total ou partiel d'une facture arrivée à échéance, le Centre de Formation se réserve le droit, après mise en demeure restée sans effet pendant huit (8) jours,



de suspendre l'exécution des prestations en cours jusqu'au règlement complet des sommes dues.

Cette suspension ne pourra être considérée comme une résiliation imputable au Centre de Formation.

7. PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME GESTIONNAIRE AGRÉÉ

La décision de prise en charge doit être demandée par le client à l'organisme gestionnaire compétent (Mon Compte Formation, OPCO, France Travail...). Si ce dernier ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

8. CPF ET CERTIFICATION

Dans le cadre d'une formation financée via le Compte Personnel de Formation (CPF), le Client s'engage à suivre assidûment la formation et à se présenter à la certification prévue en fin de parcours, conformément aux exigences de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Toute absence injustifiée, abandon non légitime ou non-présentation à l'examen de certification pourra entraîner des conséquences définies par les Conditions Générales et les Conditions Particulières Titulaire de Mon Compte Formation, notamment une demande de justification ou d'éventuelles sanctions décidées par la Caisse des Dépôts.

Le Centre de Formation se réserve le droit de réclamer au Client les frais engagés et restés à sa charge lorsque l'absence ou l'abandon résulte d'un comportement fautif ou d'un manquement contractuel avéré.

9. ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Le Centre de Formation étudie les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap afin de mettre en œuvre les adaptations pédagogiques et organisationnelles nécessaires.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports pédagogiques créés par le Centre de Formation (documents, exercices, contenus, séquences pédagogiques, présentations, ressources originales, fichiers audios, etc.) demeurent sa propriété exclusive et sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, diffusion, modification ou exploitation, totale ou partielle, sans autorisation écrite préalable, est interdite.

Les supports et ressources provenant d'éditeurs, plateformes pédagogiques ou organismes tiers demeurent la propriété de leurs auteurs ou titulaires de droits respectifs et sont utilisés dans le cadre des licences, abonnements ou autorisations en vigueur.



Les supports remis aux stagiaires sont destinés exclusivement à un usage personnel ou interne à l'entreprise cliente dans le cadre de la formation suivie.

11. FORMATIONS À DISTANCE

Les formations réalisées à distance nécessitent que le Client dispose :

- D'une connexion internet stable ;
- D'un équipement informatique adapté ;
- D'un accès aux outils numériques nécessaires au bon déroulement de la formation.

Le Centre de Formation ne pourra être tenu responsable des difficultés techniques imputables au matériel ou à la connexion du Client.

12. PIÈCES RÉGLEMENTAIRES

Si les conditions réglementaires sont remplies, le Centre de Formation s'engage à délivrer toutes les pièces nécessaires à l'imputation des sommes engagées par l'entreprise au titre de sa contribution obligatoire au développement de la formation professionnelle.

13. ATTESTATION DE FORMATION

Une attestation de formation sera remise par le Centre de Formation à tous les participants des formations ainsi qu'à l'entreprise qui, le cas échéant, les emploie.

14. LITIGES

Attribution de juridiction

Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la validité des présentes CGV sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de Bourg-en-Bresse, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.



Convention de preuve

Les échanges électroniques, courriels, signatures électroniques, validations en ligne et documents numérisés ont la même valeur probante que les documents papier et pourront être produits à titre de preuve en cas de litige.

15. LITIGE - MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du Centre de Formation).

À défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

www.mediateur-consommation-smp.fr

Demandes de médiation à adresser à :

Société Médiation Professionnelle - Alteritae

5, rue Salvaing 12000 Rodez

16. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de son activité de formation, le Centre de Formation est amené à collecter et traiter certaines données personnelles concernant les stagiaires et les clients (nom, prénom, coordonnées, informations professionnelles, suivi pédagogique, feuilles d'émargement, résultats d'évaluation, données de connexion aux outils de visioconférence, etc.).

Ces données sont collectées uniquement pour :

- La gestion administrative et pédagogique des formations ;
- La gestion des inscriptions et des financements ;
- Le suivi de l'assiduité et des certifications ;
- L'émission des documents réglementaires obligatoires ;



- Le respect des obligations légales et réglementaires applicables aux organismes de formation.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire aux finalités précitées, augmentée des durées légales de conservation applicables aux organismes de formation.

Le Centre de Formation s'engage à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles traitées et à ne pas les transmettre à des tiers non autorisés.

Certaines données peuvent être transmises aux organismes financeurs ou certificateurs concernés (OPCO, Caisse des Dépôts, France Travail, organismes de certification...) lorsque cela est nécessaire à la gestion administrative ou réglementaire de la formation.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, toute personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité de ses données personnelles.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment par demande écrite adressée au Centre de Formation à l'adresse suivante : aud.vuil@gmail.com.

En cas de réclamation, la personne concernée peut saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).